

3K ELEC

Société par Actions simplifiées au capital de 500,00 €

Siège social : 46, rue André Nouet

95330 DOMONT

RCS 850 492 299 de PONTOISE

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire de l'exercice clos le 31/12/2023

Proposition de résolution et vote de l'affectation de résultat

En date du 30/06/2024, a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de la société. Entre autres résolutions, il a été adopté la résolution suivante :

Résolution d'affectation du résultat

Il est proposé l'affectation du résultat, à savoir :

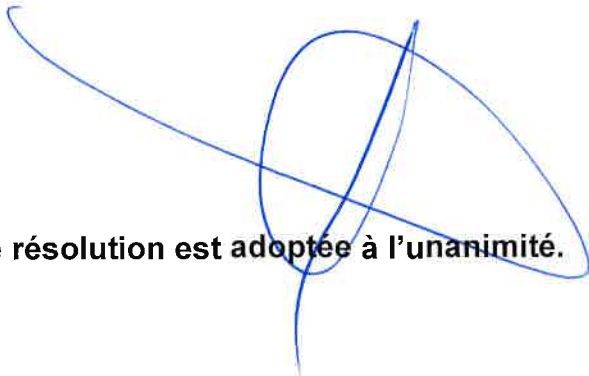
Un Bénéfice de 1 220,00 €

De la manière suivante :

-Affectation du Bénéfice en report à nouveau créateur de 1 220,00 €

-Le solde en report nouveau créateur est de **24 090,00 €**

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Imprimé 2065 du 29/06/2024

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS			
Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes			
Déclaration néante			
Si PME innovantes			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)			
A ADRESSES DE L'ENTREPRISE		46 RUE ANDRE NOUET	
adresse du siège social		95330 DOMONT	
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :			
Adresse de messagerie			
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère			
B ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
Activités exercées		ELECTRICITE	
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC			
1 – Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD , indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :			
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :			
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer :			
l'État de résidence		le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	
Forme juridique de l'entité du groupe		Désignation de l'entité du groupe	
Numéro, type et nom de la voie de l'entité du groupe			
Complément de distribution de l'entité du groupe			
Lieu-dit, hameau de l'entité du groupe			
Code postal de l'entité du groupe		Ville de l'entité du groupe	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Si oui, nom du logiciel utilisé :	

ECF		Désignation du prestataire			
Nom et adresse du comptable		Salarié/Indépendant :		Tél :	
Nom et adresse du conseil		Salarié/Indépendant :		Tél :	
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné		n° d'agrément			
Visa : CGA		Viseur conventionné			

Imprimé 2065 du 29/06/2024

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1 Résultat fiscal				
Bénéfice imposable au taux normal				
Bénéfice imposable à 15 %				1 435
Déficit				
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values				
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%				
Plus-values à long terme au taux de 19%				
Autres Plus-values imposables au taux de 19%				
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%				
Plus-values exonérées art. 238 quindecies				
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies
Société d'investissements immobiliers côtée		Autres dispositifs		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer				
Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI				
D IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)				
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.				
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)				
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %				
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %				

Imprimé 2033A du 29/06/2024

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire néant

ACTIF		Exercice clos en N				
		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3
Actif immobilisé						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010		012		
	Autres	014		016		
Immobilisations corporelles		028	19 746	030	9 969	9 777
Immobilisations financières (1)		040		042		
Total I (5)		044	19 746	048	9 969	9 777
Actif circulant						
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052		
	Marchandises	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	31 068	070		31 068
	Autres (3)	072	36 313	074		36 313
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084		086		
Charges constatées d'avance		092		094		
Total II		096	67 381	098		67 381
Total général (I + II)		110	87 127	112	9 969	77 158
PASSIF					Exercice N NET	
Capitaux propres						
Capital social ou individuel					120	500
Écarts de réévaluation					124	
Réserve légale					126	50
Réserves réglementées					130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants				131	)	132
Report à nouveau					134	22 870
Résultat de l'exercice					136	1 220
Subventions d'investissement					137	
Provisions réglementées					140	
Total I					142	24 640
Provisions pour risques et charges				Total II		154
Dettes (4)						
Emprunts et dettes assimilées					156	19 177
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	
Fournisseurs et comptes rattachés					166	7 016
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169	17 447	172
Comptes courants d'associés					173	
Autres dettes					175	
Produits constatés d'avance					174	
Total III					176	52 518
Total général (I + II + III)					180	77 158

Renvois							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 29/06/2024

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE									
								Formulaire néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE								Exercice N	
Produits d'exploitation									
Ventes de marchandises				209		210			
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214			
	services			217		218		53 961	
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
Production immobilisée						224			
Subventions d'exploitation reçues						226			
Autres produits						230		1 188	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		55 149	
Charges d'exploitation									
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234			
Variation de stock (marchandises)						236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)						240			
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242		43 755
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle		243	)	244		1 347	
Rémunérations du personnel						250		6 959	
Charges sociales						252		860	
Dotations aux amortissements						254		2 639	
dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI						255			
Dotations aux provisions						256			
Autres charges	(	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger		259		)	262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					594
Total des charges d'exploitation (II)						264		56 154	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		-1 005	
Produits et charges divers									
Produits financiers						(III)	280		
Produits exceptionnels						(IV)	290		2 440
Charges financières						(V)	294		
Charges exceptionnelles	(	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		)	(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices						(VII)	306		215
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310		1 220	

B - RÉSULTAT FISCAL						1		2		
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2						312	1 220		314	
Réintégrations										
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318				
Provisions non déductibles						322				
Impôts et taxes non déductibles						324	215			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330				
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997	
Déductions										
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)				986				342		
Zone franche urbaine (art. 44 octies A)				987						
Zone restruct. défense (art. 44 terdecies)				127						
Zone revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				138						
Reprise d'entreprise en difficulté (art. 44 septies)				981						
Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies O A)				989						
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				991						
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)				992						
Investissements et souscriptions outre-mer				344						
Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)				345						
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)				993						
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346				350		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647						
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648						
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641						
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990						
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	1 435		354		
Déficits										
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356				
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)				dont imputés sur le résultat :			360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	1 435		372		

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033C du 29/06/2024

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										
Formulaire néant										
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
	ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400		402		404		406			
Autres	410		412		414		416			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426			
Constructions	430		432		434		436			
Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
Installations générales, agencements et aménagements divers	450		452		454		456			
Matériel de transport	460	17 830	462		464		466	17 830		
Autres immobilisations corporelles	470	1 916	472		474		476	1 916		
Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL		490	19 746	492	494		496	19 746		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial			495		497		498		499	
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			500		502		504		506	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains			510		512		514		516	
Constructions			520		522		524		526	
Installations techniques matériel et outillage industriels			530		532		534		536	
Installations générales, agencements, aménagements divers			540		542		544		546	
Matériel de transport			550	6 000	552	2 639	554		556	8 639
Autres immobilisations corporelles			560	1 330	562		564		566	1 330
TOTAL			570	7 330	572	2 639	574		576	9 969

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

Imprimé 2033E du 29/06/2024

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE				
			Formulaire néant	X
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105			
Total 1	106			
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
Total 2	144			
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	121			
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150			
Total 3	152			
IV Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137		
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022			
Effectifs au sens de la CVAE	023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026			
Période de référence	du		au	
Date de cessation	186			

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	